Recenser les subventions à l’agriculture dommageables à la biodiversité, en France

22 septembre 2025

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), une mission inter-inspections – finances (IGF), environnement (IGEDD) et agriculture (CGAAER) – a étudié l’impact des aides publiques à l’agriculture les plus dommageables à la biodiversité. Deux rapports ont été mis en ligne en juillet 2025, le premier signé des deux premières inspections IGF et IGEDD, le second de la troisième, accompagnés d’une note de divergence.

Si les trois inspections se sont accordées sur la recension des moyens publics en faveur de l’agriculture, pour un total de plus de 30 Mds€ annuels (figure), IGF et IGEDD ont considéré que tous les moyens publics conduisant à adopter ou conforter des pratiques préjudiciables à la biodiversité devaient être relevés. Elles sont aussi parties du principe qu’il était plus pertinent de prendre comme référence les objectifs de restauration de la biodiversité de la SNB, plutôt qu’un scénario contrefactuel classique « sans intervention publique ». Ce faisant, elles ont estimé à un peu plus de 8 Mds€ les moyens publics pour le secteur agricole finançant des pratiques dommageables à la biodiversité (dont 6,2 Mds€ de fonds européens et 1,2 Md€ de dépenses fiscales). De son côté, le CGAAER a établi à 1 Md€ les subventions incitant à l’adoption de pratiques dommageables à la biodiversité.

Dépenses publiques annuelles en faveur de l’agriculture française (en milliards d’euros)

Financements	Financement (M€)
Fonds européens	**9 272**
FEAGA	7 306
à destination de la France métropolitaine	*6 986*
POSEI	*278*
FEADER	2 008
Dépenses budgétaires (hors compensations des dépenses sociales)	**5 619**
P 142 Enseignement supérieur et recherche agricoles	443
P 143 Enseignement et technique agricole	1 696
P 149 Compétitivité et à la durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture (hors compensation des dépenses sociales et transferts aux collectivités)	1 811
P 206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	905
P 215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	697
P 775 Développement et transfert en agriculture	68
P 776 Recherche appliquée et innovation en agriculture	78
Dépenses fiscales	**2 152**
Dépenses sociales	**466**
Financements par les collectivités locales	**339**
Transferts et taxes affectées au profit des régimes de retraite des exploitants agricoles	**8 912**
Taxes affectées (hors régime de retraite des exploitants agricoles)	**4 891**
Total	**31 430**
dont aides au revenu et à l'investissement pour les agriculteurs	*18 777*
dont enseignement, recherche, développement, innovation, interventions du programme 206 hors indemnisation des éleveurs et mise en œuvre programmes 149 et 206	*3 741*
dont dépenses en faveur des retraites des agriculteurs	*8 912*

Source : Mission

Source : IGF et IGEDD

Source : IGF et IGEDD